NOVEMBRE RETRAITÉS

FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES

de la Fonction Publique

SECTION DE L'ORNE-SUPPLÉANTS

Simone Boisseau simone.boisseau@gmail.com

Michelle Lambert michelle.lambert0091@orange.fr

Daniel Sineau daniel.sineau@orange.fr

Manifestation nationale des retraité·es le 19 novembre à 11 h à Paris (suite page suivante)

Le 9 avril dernier, nous étions réuni.e.s en assemblée générale de printemps au Lycée agricole de Sées.Après le rapport d'activités, le dernier présenté par Gérard Pommier, le rapport financier exposé par Daniel Sineau, les 2 étant approuvés à l'unanimité, nous avons procédé au renouvellement de la CED, c'est ainsi que nous avons eu le plaisir d'accueillir J.L Menereul. Les vérificateurs aux comptes ont également été reconduits mais aucune candidature pour être secrétaire départemental. Simone, Michelle et Daniel continuent à assurer l'intérim mais ce n'est que temporaire ! Nous avons ensuite travaillé les motions du Congrès.





Notre département était représenté par Simonne Boisseau (c'était son 1er congrès !) et Michelle Lambert. Elles ont respectivement travaillé dans les commissions suivantes : Fonction publique et Protection sociale et ont participé à divers groupes de travail (avenir de la FGR, PSC, CDCA.)
Pour en savoir davantage lire le Courrier du Retraité N°268





TOUTES ET TOUS A PARIS LE 19 NOVEMBRE PROCHAIN !

Le gouvernement veut prendre 5,5 milliars d'euros dans les poches des retraité-es qualifié-es de privilégié-es avec deux mesures d'austérité ! Pendant ce temps, les actionnaires se gavent avec 60 milliards de dividendes distribués au 1er septembre 2026 !!!

***Le gouvernement refuse de revaloriser toutes les pensions et retraites de base pour nous voler 4,1 milliards d'euros !**

- Seulement les pensions inférieures à 85% du SMIC (1 260 €, soit de 77 € en dessous du seuil de pauvreté) seraient revalorisées du montant de l'inflation. Cela concerne 28% des retraité-es, essentiellement des femmes.
- Les pensions comprises entre 1 260 € et 2 034 € ne suivraient pas l'inflation, leur revalorisation serait fixée par décret. Cela concerne 35% des retraité-es.
-Les pensions supérieures à 2 034 € seraient gelées pour 18% des retraité-es.
Nous subissons toutes et tous des dépenses contrainte (énergie, transports, alimentation, logement, santé) qui augmentent plus vite que l'inflation officielle.
Ces désindexation différentes divisent les retraité-es et remettent en causer l'application de la loi (code de la Sécurité sociale) et notre droit à revalorisation des pensions.

***Il veut diminuer l'abattement de 10% du calcul de l'impôt et nous voler 1,4 milliard d'euros.**

Actuellement, l'abattement de 10% est limité à 4 439 €, ce plafond passerait à 3 000 €. La perte de pouvoir d'achat commencerait à 10 € pour un revenu mensuel moyen de 1 625 €, puis elle augmenterait selon le revenu, jusqu'à 860 € pour les 10% des pensions les plus élevées.

Ces projets régressifs sont porteurs d'injustice sociale. De l'argent, il y en a pour financer le budget

***Son utilisation est un choix politique :**

- **STOP** aux aides aux entreprises (211 milliards en 2025) sans contrôle ni contreparties,
- **STOP** aux exonérations de cotisations sociales (82 milliards en 2025).

Le gouvernement a reculé en 2025 et en 2026 sur ses mesures visant les retraité-es.

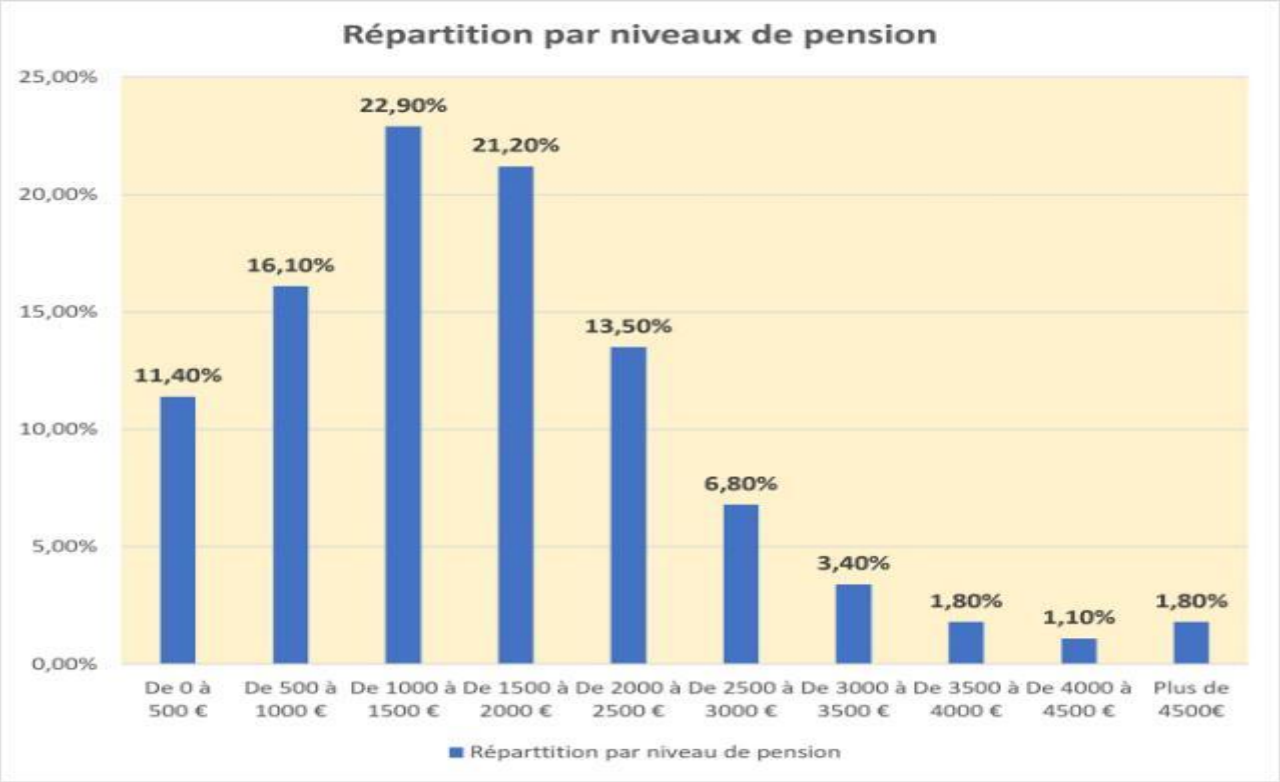
POUR REPOUSSER CELLES DU PLF ET PLFSS 2027, PARTICIPEZ MASSIVEMENT A LA MANIFESTATION NATIONALE DES RETRAITÉ-ES LE 19 NOVEMBRE.

RASSEMBLEMENT A 11 H DEVANT LA GARE MONTPARNASSE,

DÉPART DE LA MANIFESTATION A 13 h EN DIRECTION DES INVALIDES

Pour notre mobilisation, imposons :
***L'indexation à minima de toutes les pensions sur l'inflation au 1er janvier 2027,**
*** Le rattrapage des pertes subies depuis 2017**
***L'indexation des pensions sur le salaire moyen,**
***Aucune retraite inférieure au SMIC pour tout-e retraité-e ayant une carrière complète,**
***Le maintien de la majoration de retraite pour les 2 parents ayant élevé 3 enfants ou plus,**
***Le refus de la remise en cause de l'abattement de 10%.**

POUR NOTRE ACTION, LUTTONS AUSSI :
***Pour l'accès à la sante de toutes et tous et l'amélioration du système de santé public,**
*** Pour le retour et le maintien de services publics de proximité avec du personnel.**



GRAND ÂGE : DE LA LOI A UN PLAN …PUIS PLUS RIEN !

On nous promettait la présentation du Plan Grand Age pour février 2026 qui visait à répondre aux besoins des personnes âgées en perte d'autonomie et à établir une stratégie jusqu'en 2025 mais la ministre en charge du dossier a renoncé à son poste de ministre abandonnant le dossier dont elle s'occupait…et pourtant, d'ici 2050, selon une étude de la Direction de la Recherche, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES), **la France comptera 23 millions de personnes d'au moins 60 ans et 2,8 millions de personnes en perte d'autonomie.** 365 000 places devraient être créées entre 2021 et 2050 alors que leur nombre a diminué entre 2019 et 2023 notamment dans le service public. **Sans création de places, 698 000 personnes âgées dépendantes supplémentaires vivraient à domicile. Pour répondre à ces besoins, 156 000 à 202 000 équivalents temps plein (aides à domicile, aides-soignants) devront être créés.** Le financement pour que cela s'améliore devrait être de l'ordre de 10 milliards d'euros supplémentaires chaque année au profit de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA). Une loi de programmation sur la perte d'autonomie est indispensable afin de consolider des financements à la hauteur des problématiques posées à l'ensemble du secteur. C'est ce que recommande le CESER !

En avril, la ministre déléguée chargée de l'Autonomie et des Personnes Handicapées a exprimé son souhait de renommer les Ehpad en « Maisons France Autonomie ». Objectif affiché : « changer le regard sur le vieillissement » !!!

Les contrôles promis par l'exécutif, suite au scandale ORPEA, pour redonner confiance aux familles dans les Ehpad, ont été réalisés surtout sur pièce et non sur place de manière inopinée ! Un changement de nom ne signifie pas une amélioration des conditions d'accueil. Le taux d'encadrement prévu par le gouvernement pour 2030 (0,7 équivalent temps plein (ETP) reste inférieur aux recommandations du Conseil de l'Age (0,8 ETP) et loin de nos revendications (1 ETP pour un résident.

LA FGR-FP PRESENTE DANS LES INSTANCES ORNAISES

CDCA : (Conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie)

-**Mise en place du SPDA** (Service Public Départemental de l'Autonomie). Préconisé par le rapport Libault en 2022, Il a comme objectif de simplifier les parcours des Personnes Agées, des personnes en situation de Handicap et de leurs aidants en décloisonnant les acteurs sanitaires, sociaux, médico-sociaux. Il ne s'agit pas de créer un nouveau guichet mais de renforcer la coopération entre les acteurs déjà présents sur le territoire.

-**Plénière de juin** : Avis sur les rapports d'activités 2025 : MDA, Commission des Financeurs et présentation des 1ères actions du SPDA : pas de travail préparatoire que dire quand vous découvrez les rapports. Regret qu'aucun groupe de travail ne soit mis en place !

Conseil Territorial de Santé (CTS)

Chaque plénière a lieu sur un territoire de l'Orne différent correspondant aux découpages des CPTS (Communauté Professionnelle de Santé, association créée à l'initiative des professionnels de santé d'un même bassin de population)
2 plénières : juin: La Ferté Macé, octobre : L'Aigle. Diverses informations sont données

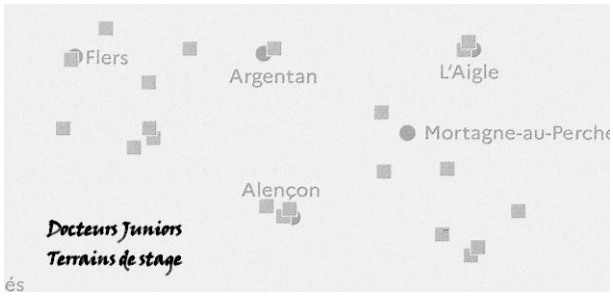
-Présentation de la Maison Sport/Santé –Alençon- en partenariat avec le Conseil départemental et le Comité Olympique et sportif de l'Orne (CDOS). Objectif= accompagner tout le monde, tout âge, tout public en informant sur les bienfaits, en accueillant, en accompagnant, en sensibilisant et en orientant.
Exemples :
- MJC de Flers qui travaille à la fois sur les quartiers de la ville et en milieu rural,
-Planeth Patients (Argentan) : propose de l'éducation thérapeutique et des activités physiques adaptées.
- MJC L'Aigle
Tout commence par un bilan gratuit et le suivi est assuré. Une participation financière minime est demandée. Il peut y avoir une prescription médicale.

- France Santé : un réseau pour rapprocher les soins : une offre de santé à moins de 30 mn et obtention d'un rendez-vous médical sous 48 h. Priorité aux zones sous dotées. La structure candidate doit être labellisée : garantir la présence d'un médecin et d'une infirmière et offrir des consultations sans dépassement d'honoraires, être ouverte au moins 5 jours par semaine. Il y en a 17 dans l'Orne.

-Consultations solidaires : un médecin près de chez vous permet aux professionnels de santé de s'engager volontairement et ponctuellement afin de renforcer l'offre de soins dans les zones définies comme prioritaires. Plusieurs secteurs ont été définis sur le département. Limite du système : pas de suivi !

-Docteurs Juniors :

C'est un médecin en fin de formation qui exerce 3 ou 4 jours en cabinet, en maison de santé ou en centre de santé. Il assure des consultations et prend en charge des patients en autonomie supervisée, aux côtés d'un médecin agréé Maître de stage universitaire. Cela permet de renforcer la formation des futurs médecins tout en apportant une réponse concrète aux enjeux d'accès aux soins.



22 terrains de stage ont été identifiés dans l'Orne : 19 ont été pourvus début novembre, les 3 restant le seront en mai 2027.

-Démographie médicale de l'Orne au 1er janvier 2026:

- 145 médecins généralistes (contre 142 en 2025)
- 20% des médecins ont plus de 65 ans
- 6,8% ont plus de 70 ans
- 25% ont moins de 40 ans (contre 21% précédemment)

Perspectives : départs à la retraite importantes à prévoir dans les années à venir.

Dernière minute : les CLIC passent sous l'égide du Département mais ils restent localisés aux mêmes endroits avec les mêmes missions.

PROCHAIN RENDEZ-VOUS ORNE : NOTRE ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE DE PRINTEMPS